

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

LIVRET D'INFORMATION

Ce document est susceptible d'évoluer, merci de prendre connaissance de la version mise à jour sur le site internet du CRR

PRÉSENTATION

Les Classes à Horaires Aménagés sont organisées dans le cadre d'un partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse et la Direction Académique de l'Éducation nationale.

L'aménagement horaire en Musique est possible du CE1 à la Terminale.

Ce cursus permet aux élèves de conjuguer les études générales et les études artistiques qui sont, pour la majorité, intégrées à la journée scolaire ; il est à noter que, selon les spécialités et les niveaux, certains cours peuvent avoir lieu en dehors du temps scolaire.

Outre l'apport artistique et créatif lié à un tel parcours, cette formation développe l'exigence, l'engagement, la rigueur et permet d'acquérir de grandes capacités d'écoute et d'autonomie.

La dérogation de secteur est accordée de droit aux élèves admis en Classes à Horaires Aménagés, sous réserve de démarches spécifiques des familles auprès de la Direction Académique de l'Éducation Nationale (renseignements auprès de l'établissement d'origine de l'élève).

Ces élèves sont exonérés de frais de scolarité. Seuls les frais de dossier sont perçus chaque année et, le cas échéant, l'accès aux studios et salles de travail personnel ainsi que les droits de location, si un instrument est mis à la disposition de l'élève.

« Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Cette formation spécifique vise à développer des capacités musicales affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au schéma d'orientation pédagogique publié par le ministère de la culture. »

*Circulaire N° 2002-265, du 2 août 2002
B.O. n°31 du 29 août 2002*

ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse
17 rue Larrey
31000 Toulouse

Contact : 05 61 22 28 61 / corr.ha@mairie-toulouse.fr

Enseignement général	Établissement scolaire		Filière instrument	Filière voix
Écoles élémentaires	Ecole élémentaire Lakanal 7 place de la Daurade 31000 Toulouse 05 61 21 43 39 ce.0312292y@ac-toulouse.fr	CE1	x	
		CE2	x	
		CM1	x	
		CM2	x	
	École élémentaire Ranguetil 6 rue Claude Forbin 31400 Toulouse 05 61 52 35 07 ce.0312177y@ac-toulouse.fr	CE1		x
		CE2		x
		CM1		x
		CM2		x
Collège	Collège Michelet Annexe 17 rue Larrey 31000 Toulouse 05 61 21 99 71 710311631E@ac-toulouse.fr	6 ^{ème}	x	x
		5 ^{ème}	x	x
		4 ^{ème}	x	x
		3 ^{ème}	x	x
Lycée	Lycée Saint-Sernin 3 place Saint-Sernin 31000 Toulouse 05 34 44 11 80 contact.stsernin@ac-toulouse.fr	2 ^{nde}	x	
		1 ^{ère}	x	
		Term.	x	

CURSUS

CHAM PRIMAIRE

Du CE1 au CM2, deux orientations sont proposées : la filière instrument et la filière voix.

Filière Instrument

La filière instrument s'organise sur 3 après-midis (lundi, mardi et vendredi), à raison de 5h hebdomadaires d'enseignement instrumental, de formation musicale et de chant choral.

À partir du CM1 obligatoirement, ou du CE2 en fonction des effectifs, les élèves pratiquant un instrument à cordes (violon, alto, violoncelle) participent à une pratique collective instrumentale à la place du chant choral.

L'enseignement général est dispensé à l'École Élémentaire Lakanal, située place de la Daurade.

L'enseignement artistique est dispensé dans les locaux du Conservatoire.

Les différents déplacements sont encadrés.

	CE1	CE2	CM1	CM2
Enseignement instrumental Cours en binôme	2x1h	2x1h	2x1h	2x1h
Formation Musicale	2x0h45	2x0h45	2x0h45	2x0h45
Chant choral ou Pratique collective instrumentale	1h	1h	1h	1h

Filière Voix

La qualité vocale de votre enfant a été repérée ; il entrera l'année prochaine en CE1 ou en CE2 ; il est donc susceptible d'être intéressé pour suivre cette scolarité.

En effet, les Classes à Horaires Aménagés de L'École Élémentaire Ranguel développent une intense activité autour du chant choral.

Elles permettent de recevoir dans le cadre de la journée scolaire, un enseignement général et un enseignement musical dispensé par des professeurs du Conservatoire.

La totalité des cours se déroule à l'École Ranguel : cours hebdomadaires répartis sur 3 demi-journées (lundi, mardi et vendredi).

Le dispositif prévoit des cours de chant choral, de technique vocale et de formation musicale.

	CE1	CE2	CM1	CM2
Chant choral	2x1h	2x1h	2x1h	2x1h
Technique vocale			0h15	0h15
Formation Musicale	1h	1h	1h	1h

CHAM COLLÈGE

À partir de la 6^{ème}, les élèves peuvent disposer d'un aménagement horaire à dominante instrumentale ou vocale (Maîtrise).

Les admissions sont possibles de la 6^{ème} à la 3^{ème}, sous réserve de places disponibles dans le niveau souhaité.

Le recrutement en Maîtrise n'est possible que pour une entrée en 6^{ème} ou en 5^{ème}.

Les locaux du Collège Annexe Michelet sont situés dans l'enceinte du Conservatoire – site Larrey. L'enseignement général et l'enseignement artistique sont dispensés au même endroit.

Les cours assurés par le Conservatoire sont répartis sur toute la semaine y compris le samedi.

En fonction des niveaux et des effectifs, certains cours peuvent avoir lieu en dehors du temps scolaire.

Le collège Michelet ne dispose pas d'internat.

L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) peut apporter une aide dans la recherche d'une famille d'accueil : apec.crr.toulouse@gmail.com

Filière Instrument

L'enseignement au Conservatoire comprend la pratique individuelle instrumentale, la formation musicale, le chant choral ou l'orchestre.

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Enseignement instrumental	1h	1h	1h	1h
Formation Musicale	1h30 ou 2h en fonction des niveaux			
Chant choral ou Orchestre	1h	1h	1h	1h
	1h30	1h30	1h30	1h30

Filière Voix (Maîtrise)

L'enseignement au Conservatoire comprend la pratique du chant choral, un cours de technique vocale et de la formation musicale.

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Chant choral	5h15	5h15	5h15	5h15
Technique vocale	0h30	0h30	0h30	0h30
Formation Musicale	1h30 ou 2h en fonction des niveaux			

FILIERE S2TMD LYCÉE

La filière S2TMD (Sciences et Techniques Théâtre Musique et Danse) s'adresse à des élèves motivés possédant des compétences artistiques avérées dont le niveau est vérifié lors de tests spécifiques.

Cette filière se décline en deux phases :

- une seconde générale offrant un enseignement optionnel « culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre »
- un cycle terminal : 1^{ère} et terminale S2TMD menant à un baccalauréat technologique

L'ensemble des enseignements dispensés en cycle terminal vise à garantir à chaque élève une formation lui permettant d'envisager une diversité d'orientations dans l'enseignement supérieur artistique (Conservatoires supérieurs français ou étrangers, Pôles supérieurs, Universités) et ouvre aux métiers du spectacle vivant.

Les élèves admis en 2nde option TMD ont pour vocation de poursuivre leur scolarité en 1^{ère} S2TMD : toutefois, à l'issue de cette classe de 2nde, les élèves, après avis des équipes pédagogiques, intègrent la 1^{ère} S2TMD ou sont réorientés dans un autre type de 1^{ère} ; ils peuvent aussi demander une orientation vers un autre baccalauréat.

La 1^{ère} S2TMD est accessible sur tests d'entrée et dans la limite des places disponibles, aux candidats n'ayant pas suivi la 2nde option TMD.

Les élèves bénéficient d'aménagements horaires.

Les cours assurés par le Conservatoire (volume horaire variable en fonction du niveau) sont répartis sur toute la semaine y compris le samedi.

Le lycée Saint-Sernin dispose d'un internat pour filles et garçons fermé du vendredi soir au lundi matin. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter l'administration du lycée.

En raison de cours dispensés au CRR le samedi, il est nécessaire de prévoir une solution d'hébergement pour le vendredi soir. L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) peut apporter une aide dans cette démarche : apec.crr.toulouse@gmail.com

MODALITÉS D'INSCRIPTION, DE RECRUTEMENT ET D'ADMISSION

CHAM PRIMAIRE

Filière Instrument

➤ Inscriptions

Les candidatures s'effectuent en ligne via le site du Conservatoire, à compter de mi-janvier pour l'année scolaire à venir.

Il est nécessaire de fournir le bulletin scolaire du premier semestre ou des deux premiers trimestres de l'année en cours :

- soit par courrier postal : Ecole élémentaire Lakanal – recrutement HA
17 place de la Daurade – 31000 Toulouse

- soit par courrier électronique : ce.0312292y@ac-toulouse.fr

➤ Recrutement

Entrée en CE1

Le Conservatoire organise des tests permettant d'évaluer les aptitudes et la motivation des candidats, à partir d'exercices rythmiques, mélodiques et vocaux.

Ces tests ne nécessitent aucune connaissance musicale.

Les candidats sont invités à une séance préparatoire.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

Après l'annonce des résultats, les candidats retenus sont invités à choisir deux instruments par ordre de préférence. Dès le mois de juin, les enfants sont testés sur leurs aptitudes à pratiquer l'instrument de leur premier choix. En cas d'avis défavorable, ils seront testés pour l'instrument de leur second choix.

Entrée en CE2, CM1, CM2

Le Conservatoire organise des tests de Formation Musicale et instrumentaux.

Épreuves de Formation Musicale

Des connaissances techniques sont exigées. Les candidats sont convoqués à des épreuves spécifiques en fonction de la classe scolaire dans laquelle ils postulent.

Les candidats déjà élèves en Formation Musicale au CRR de Toulouse, sont dispensés des tests mais un avis favorable de l'équipe pédagogique est nécessaire.

Épreuves instrumentales

Tous les candidats, y compris les élèves déjà scolarisés au Conservatoire, doivent présenter un programme imposé : informations à consulter dans la rubrique « Inscriptions Classes à Horaires Aménagés »

➤ Admission

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant les établissements partenaires et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie (ou de son représentant). Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

Filière Voix

➤ Inscriptions

Un document spécifique « Déclaration d'intention » est téléchargeable dans la rubrique « Inscriptions »

➤ Recrutement

Le Conservatoire organise des tests permettant d'évaluer la motivation et les capacités vocales des candidats : imitation, mémorisation, intonation, qualité du timbre, tessiture.

Aucune connaissance musicale n'est exigée.

Les candidats sont invités à une séance préparatoire aux tests.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

➤ Admission

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant les établissements partenaires et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie (ou de son représentant).

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

CHAM COLLÈGE

➤ Inscriptions

Les candidatures doivent s'effectuer parallèlement auprès des deux établissements partenaires comme suit :

- 1- inscription auprès du [Collège Michelet](#)
- 2- inscription en ligne via le site du Conservatoire, à compter de mi-janvier pour l'année scolaire en cours

➤ Recrutement

Le Conservatoire organise des évaluations comportant :

- des épreuves de Formation Musicale pour l'ensemble des candidats
- des épreuves instrumentales
- des épreuves vocales spécifiques pour l'entrée à la Maîtrise

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

Épreuves de Formation Musicale

Des connaissances techniques sont exigées.

Pour une entrée en 6^{ème}, le niveau minimum attendu est celui d'une entrée en 1^{er} Cycle 4^{ème} année.

Les épreuves comportent des tests écrits et oraux.

Modalités particulières pour les élèves déjà scolarisés en Formation Musicale au Conservatoire de Toulouse :

Pour une entrée en 6 ^{ème} , si au moment de l'inscription aux tests, le candidat est scolarisé au Conservatoire dans le niveau :	
1C4 (ou niveaux supérieurs)	➔ Dispense de test de FM
1C3	➔ Sur avis favorable écrit du professeur éventuellement complété par des épreuves

Épreuves instrumentales

Tous les candidats, y compris les élèves déjà scolarisés au Conservatoire, devront présenter un programme imposé : informations à consulter dans la rubrique « Inscriptions Classes à Horaires Aménagés »

Épreuves spécifiques pour la Maîtrise

Les candidats devront présenter une pièce au choix. À titre indicatif, une liste de pièces est communiquée dans la rubrique « Inscriptions Classes à Horaires Aménagés ».
Pour être accompagné au piano, la partition doit être fournie le jour des tests.

➤ Admission

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant les établissements partenaires et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie (ou de son représentant). Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

FILIERE S2TMD LYCÉE

➤ Inscriptions

Les candidatures s'effectuent en ligne via le site du Conservatoire, à compter de mi-janvier pour l'année scolaire à venir.

Les candidats doivent faire parvenir les bulletins scolaires des deux premiers trimestres ou du premier semestre de l'année en cours, à l'adresse suivante :

- soit par courrier postal : Lycée Saint-Sernin – recrutement TMD
3 place Saint-Sernin – 31000 Toulouse
- soit par courrier électronique : contact.stsernin@ac-toulouse.fr

➤ Recrutement

Les candidats doivent présenter des épreuves de Formation Musicale et des épreuves instrumentales.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

Épreuves de Formation Musicale

Les tests de sélection comportent des épreuves écrites et des épreuves orales.

Pour une entrée en 2nde, le niveau attendu est celui d'une entrée en 2^{ème} Cycle 4^{ème} année.

Pour une entrée en 1^{ère}, le niveau attendu est celui d'une entrée en 3^{ème} Cycle Fin d'Études.

Épreuves instrumentales

Les candidats doivent présenter un programme imposé : informations à consulter dans la rubrique « Inscriptions Classes à Horaires Aménagés »

Pour une entrée en 2nde, le niveau attendu est celui d'une fin de 2^{ème} Cycle.

Pour une entrée en 1^{ère}, le niveau attendu est celui d'un début de 3^{ème} Cycle.

Modalités particulières pour les candidats déjà scolarisés au Conservatoire de Toulouse :

les élèves en cours de scolarité au Conservatoire de Toulouse et inscrits a minima dans les niveaux mentionnés ci-dessus, peuvent, sur avis des professeurs, être dispensés des épreuves de Formation Musicale et/ou des épreuves instrumentales.

➤ Admission

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant les établissements partenaires et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie (ou de son représentant). Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

L'admission définitive n'est prononcée qu'après l'avis favorable du conseil de classe du collège au troisième trimestre ou au second semestre.